



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU LOIRET – VILLE DE BEAUGENCY**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2017

Mes chers collègues,

Les membres du conseil municipal, se sont réunis à la Maison des Associations, le 26 janvier 2017, sous la présidence de M. David FAUCON, Maire.

Etaient présents :

M. David FAUCON, Maire

Adjoints : Francis MAUDUIT - Christine BACELOS - Éric JOURNAUD - Christine ROY - Michel CLEQUIN - Marie-Françoise RAVEL- Jean-Michel ROCHER - Pierre REVERTER.

Conseillers délégués : Bénédicte BOUVARD – Emilie CHAMI-GERMAIN - Nadège BOIS

Conseillers municipaux : Daniel LOCHET - François COINTEPAS - Emmanuelle BROUSSEAU - Bruno HEDDE - Patrice MARTIN - Franck GIRET- Martine BRESILLION - Laetitia PLESSIS - Jacques MESAS - Patrick ASKLUND - Ahmed MAMIA

Ont donné procuration :

Pierrette DONNADIEU a donné procuration à M REVERTER.

Emmanuelle VANDENKOORNHUYSE au Maire.

Franck MORITZ a donné procuration à Mme BACELOS.

Joël LAINE a donné procuration à M MESAS.

Excusée :

- Rachida FILALI.

Le procès-verbal de la séance précédente est soumis au vote. En l'absence d'observations, il est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Mme Emilie CHAMI-GERMAIN.

Mme Bahae DAIAN a adressé sa démission du conseil municipal : depuis juin 2016 elle réside à Fleury les Aubrais et revient peu sur Beaugency. M. le Maire salue son investissement et donne lecture du courrier adressé par l'intéressée. M. le Maire la remercie. Lors du prochain Conseil, M. CHEVET deviendra conseiller municipal.

Début mars la composition des commissions municipales sera revue afin d'intégrer les nouveaux élus. Il sera tenu compte de la volonté de M. LOCHET d'avoir quitté le groupe majoritaire.

1 - CREATION D'UN THEATRE DE VERDURE - Choix du titulaire (Pour information)

Rapporteur : F. COINTEPAS

Dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement, il a été décidé de créer un théâtre de verdure dans la descente du Petit Mail.

En octobre 2014, le cabinet AEI a été retenu pour être le Maître d'œuvre de l'aménagement de l'Observatoire et de cette opération.

Suite aux différentes esquisses proposées, le comité de Pilotage de cette opération a décidé de retenir un projet qui s'inscrit dans la topographie actuelle avec un plateau scénique dans l'axe de l'allée centrale du Petit Mail.

Il a été privilégié l'emploi de matériaux modernes et pérennes pour les gradins (béton préfabriqué blanc) et pour l'espace scénique (béton raboté).

Une autorisation ministérielle a été délivrée en décembre 2015, permettant la réalisation ce projet sur le site classé « du vieux pont de Beaugency et de ses abords ».

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) établi par le cabinet AEI, a intégré les prestations suivantes :

- démolitions ouvrages existants,
- reprofilage du talus,
- création de gradin en béton préfabriqué et d'un espace scénique en béton raboté,
- restauration des enduits du mur de soutènement du Petit Mail,
- éclairage des passes pieds, des escaliers et des accès,
- engazonnement et l'arrosage automatique du talus.
- mise en place de bordures en calcaire naturel
- réfection des trottoirs en béton désactivé

Le type de procédure pour la passation de ce marché est : Procédure adaptée, en application de l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 et de l'article 27 du Décret n° 2016-360.

Par délibération du 29 septembre 2016, Monsieur le Maire a été autorisé à signer le marché.

La consultation des entreprises a été lancée sur la plateforme AWS et un avis de publication est paru au BOAMP.

Les offres ont été jugées en fonction des critères suivants :

- | | |
|---|------|
| • Valeur technique | 50 % |
| • Prix des prestations | 40 % |
| • Prise en compte de l'aspect environnemental | 10 % |

Le tableau ci-dessous regroupe le classement des offres, conformément au rapport établi par notre Maître d'œuvre :

Candidats	Critères				Note finale = T+P+E (sur 100)
	Valeur technique (T)	Valeur environnementale (E)	Prix (P)		
	Note (sur 50)	Note (sur 10)	Montant offre € HT	Note (sur 40)	
J. RICHARD (45 Orléans)	47,50	9,50	419 239,10	30,60	87,60
SAS TAE (41 Cour sur Loire)	29,00	5,00	356 399,18	40,00	74,00
CESARO / STPA (45 Beaugency)	41,50	3,00	510 371,23	27,50	72,00
EIFAGE ROUTE (45 Olivet)	31,50	9,00	487 948,22	25,90	66,40
ID VERDE (37 Chambray lès Tours)	29,50	7,50	457 364,47	27,90	64,90
BSTP (45 Ingré)	17,50	7,00	491 012,60	26,10	50,60

***Le conseil municipal, réuni le 26 janvier 2017,
Après avis de la Commission des travaux, réunie le 9 janvier 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,***

DE VALIDER LE CHOIX de l'offre économiquement la plus avantageuse de la société J. RICHARD pour un montant de 419 238,98 € TTC.

M. HEDDE remarque que le critère environnemental est réellement pris en compte au sein de la mairie, le titulaire n'étant pas le moins disant. M. le Maire ajoute que nous sommes sur un site remarquable en bordure de Loire, patrimoine mondial, d'où l'importance laissée aux matériaux utilisés. M. MAUDUIT ajoute que le titulaire a réalisé un théâtre semblable à notre projet à Olivet, remarquable également.

2 - FOURNITURE DE GAZ NATUREL - Choix du titulaire (Pour information)

Rapporteur : P. MARTIN

Une large consultation a été lancée sur les plateformes www.marches-publics.info et BOAMP, relative à la fourniture en gaz naturel pour l'exercice 2017, sur sept bâtiments communaux :

- La cuisine centrale,
- Le club house & le logement du stade Paul Lebugle,
- Le tennis couvert,
- Le local associatif sis rue Julie Lour,
- Le bureau des affaires scolaires sis rue Julie Lour,
- Les serres municipales,
- La chapelle Saint Dominique.

Ces bâtiments ne sont pas concernés par la prestation P1 (Fourniture de combustible ou d'énergie nécessaires au chauffage et à la production d'ECS des patrimoines) de notre marché relatif à la maintenance et à l'entretien des équipements thermiques.

Ce marché est passé selon la procédure adaptée, article n° 42 de l'ordonnance n° 2015-899 et article n°27 du Décret n° 2016-360.

Les critères de notation sont les suivants :

- Valeur prix : 70 %
- Valeur technique : 20 %
- Valeur environnementale: 10 %

Le prix est estimé sur la base d'une consommation annuelle totale de 316 722 € Kwh.

Pour la durée du contrat, les fournisseurs s'engagent sur le coût des abonnements et le prix unitaire du Kwh. Après ouverture et analyse des différentes propositions, il est ressorti les résultats suivants :

Offres	Critères				Note finale : T x 0,2 + E x 0,1 + P x 0,7
	Valeur technique (T) (20 %)	Valeur environnementale (E) (10 %)	Prix (P) (70%)		
	Notes (sur 10)	Notes (sur 10)	Montants TTC	Notes (sur 10)	
ANTARGAZ	9,00	7,50	15 304,15 €	10,00	9,55
ENI GAS	9,00	8,00	15 471,18 €	9,89	9,52
EDF	9,00	9,00	16 114,73 €	9,50	9,35
TOTAL ENERGIE GAZ	9,00	9,00	16 129,57 €	9,49	9,34
ENGIE	9,00	9,00	17 030,43 €	8,99	8,99

***Le conseil municipal, réuni le 26 janvier 2017,
Après avis de la Commission des travaux, réunie le 9 janvier 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,***

DE VALIDER LE CHOIX de l'offre économiquement la plus avantageuse du fournisseur ANTARGAZ.

Avant de passer à la délibération suivante, M. ROCHER quitte la salle et Mme BOUVARD indique ne pas vouloir participer au vote.

3 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE RENOVATION DE FACADES - Monsieur BRAULT Didier - Monsieur ROCHER Jean-Michel - Monsieur BROSSARD Philippe **RAPPORTEUR : P. REVERTER**

Par délibération du 21 décembre 2012, le Conseil municipal de la Ville de Beaugency a fixé les nouvelles modalités d'octroi des participations communales à la rénovation des façades des particuliers accordées dans le cadre de l'OPAH (opération programmée de la rénovation des façades des particuliers).

Sont concernées les façades visibles du domaine public, situées dans le périmètre de la servitude des monuments historiques ou appartenant à des propriétés disposant d'un caractère patrimonial particulier, spécifique ou remarquable.

La participation s'élève à 16 € le m² avec un plafond de 5 000.00 € par propriété sur 3 ans.

Vu les demandes de subventions déposées par :

BENEFICIAIRE	DOMICILE	ADRESSE DES TRAVAUX	SUBVENTION SOLLICITEE	MONTANT
BRAUD Didier	3, Rue Porte Tavers 45190 BEAUGENCY	3, rue Porte Tavers	26 m ² X 16 €	416,00 €
ROCHER Jean-Michel	1, Rue Porte aux Fèbvres 45190 BEAUGENCY	1, Rue Porte aux Fèbvres	43 m ² x 16 €	688,00 €
BROSSARD Philippe	17, Avenue de Blois 45190 BEAUGENCY	17, Avenue de Blois	22 m ² x 16 €	352,00 €

Considérant que ces demandes entrent dans le cadre des dispositions rappelées ci-dessus,

***Le conseil municipal, réuni le 26 janvier 2017,
Après avis de la Commission des travaux, réunie le 9 janvier 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,***

D'ACCORDER à :

- Monsieur BRAUD Didier, une subvention de 416€,
- Madame ROCHER Jean-Michel, une subvention de 688 €,
- Monsieur BROSSARD Philippe, une subvention de 352 €,

Pour la rénovation des façades mentionnées ci-dessus.

Mme CHAMI est chargée d'aller chercher M. ROCHER.

4 - REAMENAGEMENT DE LA PLACE DU DOCTEUR HYVERNAUD - CONSEIL DEPARTEMENTAL - Demande de subvention **RAPPORTEUR : F. MAUDUIT**

Dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement, il a été décidé de réaménager la place du Docteur Hyvernaud, à l'Automne 2017

Cette opération répond aux objectifs suivants :

- mieux identifier les différents usages : circulations douce et automobiles, stationnement des différents types de véhicules (2 roues et automobiles), espaces réservés aux piétons à proximité de l'office de tourisme et de l'hôtel de ville,
- prendre en compte la problématique « vigipirate » : stationnement de véhicules à proximité de la crèche notamment,
- créer un perron avec une plateforme devant l'accès principal de la Mairie afin de finaliser les travaux de mise en accessibilité de l'hôtel de ville et de limiter la vitesse des véhicules.
- mettre en valeur le patrimoine bâti et végétal,

Les principales prestations de ce projet sont : la dépose des revêtements existants (dalles gravillonnées et trottoirs en béton balayé), la mise en œuvre de matériaux nobles : bordures et pavés en pierres naturelles, béton désactivé avec granulats calcaire, compatibles avec la proximité immédiate de différents bâtiments classés monuments historiques, la fourniture et pose de mobilier urbain : bancs, bornes, protection des arbres.

A ce jour, l'estimation de cet aménagement s'élève à 273 000 € HT.

Ce projet est susceptible d'être subventionné par le Conseil Départemental dans le cadre de sa politique en faveur des territoires au titre de l'Appel à Projets d'intérêt communal.

***Le conseil municipal, réuni le 26 janvier 2017,
Après avis de la Commission des travaux, réunie le 9 janvier 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à la majorité (3 abstentions : Mme PLESSIS – M. MESAS – M. LAINE)***

DE SOLLICITER une subvention auprès du Département du Loiret pour le réaménagement de la Place du Docteur Hyvernaud,
DE DEMANDER l'autorisation d'engager les travaux avant l'attribution de la subvention,
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

Un groupe de travail s'est réuni mardi avec des professionnels et des usagers. La prochaine rencontre est prévue début mars et des esquisses seront présentées par l'architecte paysagiste. Les travaux seront réalisés fin novembre 2017.

M. HEDDE a eu une discussion avec M. MENAGE qui a apprécié l'invitation. M. HEDDE indique que lors de ces réunions les avis pouvaient être pris en compte. M. le Maire précise que nous nous sommes déjà inscrits dans le cadre du contrat villes moyennes. Pour le Conseil départemental, les dossiers doivent être déposés avant le 31 janvier et une réunion est prévue avec les autres maires pour déterminer le partage.

5-ABBATIALE NOTRE-DAME RELEVAGE DE L'ORGUE DE LA TRIBUNE - CONSEIL DEPARTEMENTAL - demande de subvention **RAPPORTEUR : M. BRESILLION**

Notre collectivité a planifié, dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissement, le relevage de l'orgue de la tribune de l'abbatiale Notre-Dame.

Cet orgue a été construit en 1862 par Jean Baptiste Stoltz, puis modifié à plusieurs reprises, en particulier par le facteur Robert Boisseau à la fin des années cinquante.

Une restauration d'envergure a été réalisée en 1976 et 1977, par Georges et Yves Koenig.

A ce jour, cet orgue se trouve un bel état de conservation général, cependant il présente un fort empoussièrement relatif aux détachements du parement des enduits.

Aussi, est-il nécessaire de procéder :

- au relevage de l'orgue pour changer les pièces d'usures, nettoyer l'ensemble de l'instrument, restaurer certains éléments et y apporter plusieurs améliorations.
- à la réfection des enduits de la tribune

L'estimation de cette opération s'élève à 105 000 € HT.

Ce projet est susceptible d'être subventionné par le Conseil Départemental dans le cadre de sa politique en faveur des territoires au titre de l'Appel à Projets d'intérêt communal.

***Le conseil municipal, réuni le 26 janvier 2017,
Après avis de la Commission des travaux, réunie le 9 janvier 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à la majorité (3 abstentions : Mme PLESSIS – M. MESAS – M. LAINE)***

DE SOLLICITER une subvention auprès du Département du Loiret pour le relevage de l'orgue, y compris la réfection des enduits de la tribune,
DE DEMANDER l'autorisation d'engager les travaux avant l'attribution de la subvention,
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

La subvention de la DRAC est acquise. Les travaux concernent le démontage, le nettoyage et la réfection de toutes les parties de l'orgue. Les murs seront également assainis. Ils débuteront au mois de mars pour environ 6 mois.

Mme PLESSIS demande le montant de la subvention de la DRAC. M. le Maire répond que nous n'avons pas encore eu la notification. Nous étions sur une enveloppe de 40% pour les enduits et 20% pour l'orgue. Un point sur les subventions sera réalisé. Les amis de l'orgue participent à hauteur de 30 000 €. M. HEDDE précise que les 30 000 € des amis font partie des 105 000 €. M. le Maire répond que l'inscription de dépense est en brut.

6 - PARC DES CAPUCINES - DENOMINATION DES RUES

Les travaux de viabilisation de la ZAC des Capucines ayant débuté, il convient d'attribuer des noms aux sept rues et aux deux impasses créées. Les Conseillers municipaux ont été sollicités pour faire des suggestions.

Il est proposé d'attribuer les noms suivants :

- Pour la rue principale : Avenue longchamps
- pour les rues secondaires : Rue des bruyères
Rue des jonquilles
Rue des mésanges
Rue des cygnes
Rue des chardonnerets
- pour les impasses : Allée des coquelicots
Allée des bleuets
Allée de la roseraie

***Le conseil municipal, réuni le 26 janvier 2017,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,***

DE VALIDER cette dénomination.

M. MESAS remarque qu'il a été sollicité mais qu'il était inutile de faire un sondage pour donner des noms de fleurs. M. le Maire explique qu'une synthèse de l'ensemble des noms a été réalisée et un sondage en ligne a été fait pour les élus. Seule la moitié des élus a voté et certains noms sonnaient difficilement. Les nouveaux habitants attendent ces informations et des noms harmonieux ont été retenus. Il est important d'anticiper pour concerter. Les noms devaient être en rapport avec Beaugency. Les noms de personnalités nationales ont été écartés ainsi que les noms de personnalités locales.

Mme PLESSIS appuie les propos du Maire sur les suggestions de certains élus. Peut-être un jour verra-t-on la rue des castors.

Il est indiqué que le trou dans la chaussée des hauts de Lutz dont M. LOCHET a parlé en commission des travaux sera bouché la semaine prochaine.

7 - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Rapporteur : Michel CLEQUIN

Le budget primitif pour l'exercice 2017 dont le résumé est présenté ci-dessous est proposé au vote.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	BP 2016	BUDGET TOTAL	MANDATE + ENS A CE JOUR	PROPOSITIONS BP 2017
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2011 002.00	3 711 757.00	2 067 756.08	1 916 020.00

012	CHARGES DE PERSONNEL	5 764 480.00	5 834 732.00	5 788 796.90	5 857 330.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 700.00	83 882.00	82 549.13	82 600.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	637 093.00	699 170.00	683 704.60	651 630.00
Total des dépenses de gestion courante		8 414 275.00	10 329 541.00	8 622 806.71	8 507 580.00
66	CHARGES FINANCIERES	214 000.00	214 000.00	167 626.41	216 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000.00	4 000.00	3 634.37	16 200.00
68	DOTATIONS AUX		27 000.00		
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 632 275.00	10 574 541.00	8 794 067.49	8 739 780.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	69 690.00	923 831.00		200 000.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	275 000.00	283 832.00	296 061.08	320 000.00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		344 690.00	1 207 663.00	296 061.08	520 000.00
TOTAL		8 976 965.00	11 782 204.00	9 090 128.57	9 259 780.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	BP 2016	BUDGET TOTAL	MANDATE + ENS A CE JOUR	PROPOSITIONS BP 2017
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	100 000.00	101 708.00	70 613.93	60 100.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS				
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVIC	980 100.00	988 600.00	833 001.61	1 007 000.00
73	IMPOTS ET TAXES	5 918 535.00	6 318 535.00	5 519 809.13	6 298 000.00
74	DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 910 830.00	1 938 402.00	1 655 422.45	1 865 780.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	67 500.00	67 500.00	71 978.14	28 900.00
79	TRANSFERTS DE CHARGES				
Total des recettes de gestion courante		8 976 965.00	9 414 745.00	8 150 825.26	9 259 780.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			3.50	
76	PRODUITS FINANCIERS		486 727.00	73 469.28	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 976 965.00	9 901 472.00	8 224 298.04	9 259 780.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		160 339.00	131 608.62	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement			160 339.00	131 608.62	
TOTAL		8 976 965.00	10 061 811.00	8 355 906.66	9 259 780.00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	BP 2016	BUDGET TOTAL	MANDATE + ENS A CE JOUR	PROPOSITIONS BP 2017
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 600.00	48 540.00	32 872.21	10 400.00
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	10 000.00	13 240.00	6 096.00	10 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	195 843.00	503 643.00	491 565.12	206 047.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	364 547.00	488 216.00	225 592.76	265 000.00
24	AFFECTATIONS (CHEZ L'AFFECTANT)				
	Total des opérations d'équipement (1)	2 010 000.00	3 183 706.00	1 836 593.39	4 109 000.00
Total des dépenses d'équipement		2 600 990.00	4 237 345.00	2 592 719.48	4 600 447.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	691 700.00	1 085 234.00	679 794.34	690 000.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Total des dépenses financières		691 700.00	1 085 234.00	679 794.34	690 000.00
45x1	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'investissement		3 292 690.00	5 322 579.00	3 272 513.82	5 290 447.00
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		159 337.00	130 606.80	
Total des dépenses d'ordre d'investissement			159 337.00	130 606.80	

TOTAL	3 292 690.00	5 481 916.00	3 403 120.62	5 290 447.00
--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

+

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	BP 2016	BUDGET TOTAL	MANDATE + ENS A CE JOUR	PROPOSITIONS BP 2017
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)	943 000.00	1 430 420.00	119 384.60	1 579 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (hors 165)	900 000.00	900 000.00		2 111 447.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
Total des recettes d'équipement		1 843 000.00	2 330 420.00	119 384.60	3 690 447.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	492 000.00	492 000.00	475 479.30	293 000.00
1068	Excédents de fonct. capitalisés		774 250.00	774 250.00	
138	Autres subvent ⁿ invest. non transf.	260 000.00	290 000.00		450 000.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
024	PRODUITS DES CESSIONS	353 000.00	533 000.00		337 000.00
Total des recettes financières		1 105 000.00	2 089 250.00	1 249 729.30	1 080 000.00
45x2	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des recettes réelles d'investissement		2 948 000.00	4 419 670.00	1 369 113.90	4 770 447.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	69 690.00	923 831.00		200 000.00
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	275 000.00	283 832.00	296 061.08	320 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
Total des recettes d'ordre d'investissement		344 690.00	1 207 663.00	296 061.08	520 000.00
Chap./Art.	(1) Détail des opérations	BP 2016	BUDGET TOTAL	MANDATE + ENS A CE JOUR	PROPOSITIONS BP 2017
	200 HOTEL DE VILLE		150 294.00	148 339.08	75 000.00
	224 TRAVAUX AGORA	1 000 000.00	1 213 303.00	621 118.70	3 500 000.00
	260 BATIMENTS DIVERS	100 000.00	123 072.00	110 850.74	100 000.00
	261 OFFICES DE RESTAURATION		227 560.00	227 409.96	
	262 RELEVAGE DE L'ORGUE		77 660.00	47 088.41	
	300 TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	60 000.00	24 000.00	24 764.82	60 000.00
	306 GROS TRAVAUX DE VOIRIE	100 000.00	185 545.00	175 567.68	100 000.00
	343 PUP CLOS DU CHATEAU		6 346.00	5 766.00	
	345 VIDEOPROTECTION	60 000.00	140 000.00	137 858.81	41 000.00
	346 LIASONS DOUCES				45 000.00
	413 PATRIMOINE ARBORICOLE	30 000.00	40 000.00	38 700.00	
	415 AMENAGEMENTS DE JEUX	30 000.00	30 000.00	29 532.29	8 000.00
	423 REHABILITATION SALLE D'HONNEUR		200.00		
	434 OBSERVALOIRE ET THEATRE DE VERDURE	300 000.00	537 401.00	19 997.53	
	442 CIRCULATION ET STATIONNEMENT	310 000.00	414 909.00	239 736.47	160 000.00
	444 AMENAGEMENT DES QUARTIERS	20 000.00	13 416.00	9 862.90	20 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		2 600 990.00	4 236 343.00	2 591 717.66	4 600 447.00

Le conseil municipal, réuni le 26 janvier 2017,

Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 16 janvier 2017

Après en avoir délibéré,

Décide à la majorité : 3 votes contre (Mme PLESSIS – M. MESAS – M. LAINE) et 2 abstentions (M. ASKLUND – M. MAMIA),

D'APPROUVER le budget primitif 2017 de la Ville.

M. CLEQUIN a remercié Mme. PERINEAU pour la réalisation de ce dossier.

M. ASKLUND demande des précisions à M. CLEQUIN. Il a été interpellé sur le virement de la section de fonctionnement de 200 000 € vers l'investissement. On a l'impression qu'on prend de l'argent du

fonctionnement pour « boucher » les investissements. M. CLEQUIN répond que dans toute activité il y a des excédents basés sur des opérations réelles. Ce qui a été vu c'est le réel et les opérations d'ordre. 200 000 € sont affectés à l'investissement. C'est de l'autofinancement. M. le Maire ajoute que la section d'investissement est alimentée de différentes façons. Les dépenses d'investissement sont couvertes par les subventions et les ressources internes. Celles-ci sont liées à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Plus le budget de fonctionnement est maîtrisé, plus on peut financer nos investissements en propre et limiter le recours à l'emprunt.

M. MESAS indique que sur la méthode, il n'est pas toujours facile de s'y retrouver dans le maquis des chiffres et de surcroît quand les tableaux présentés d'une année sur l'autre ne sont pas uniformes. Il note une hausse de 3% des dépenses de fonctionnement alors que l'objectif national d'évolution de la dépense publique locale préconise +1,9% maximum. Il convient de noter à l'intérieur de ce poste une baisse des charges à caractère général. Les charges de personnel sont en augmentation et représentent 63% du budget. Sur les recettes de fonctionnement, on note un gain de près de 400.00 euros liés à la hausse des impôts malgré votre promesse électorale.

En dépense d'investissement c'est une augmentation de 60% liée à la ligne des travaux Agora pour 3,5 millions d'euros. Les recettes d'investissement suivent le rythme avec des subventions à hauteur de 1,822 et un emprunt de 1,5 m.

Il revient sur la position de l'opposition qui n'est pas dans un rôle contrairement à ce que dit le Maire dans la presse mais qui estime sincèrement que le projet est trop coûteux (en espérant que le service rendu sera à la hauteur du coût). Cela ne sera pas une création proprement dite mais une restructuration (qui certes ne pouvait rester dans cet état de vétusté). D'ailleurs les utilisateurs sont déjà sur le site. En outre on ignore à ce jour le futur coût de fonctionnement de l'Agora.

Enfin M. MESAS note que l'endettement communal s'accroît, que la capacité de désendettement de la ville qui oscillait de 5 et 6 ans entre 2010 et 2013 est aujourd'hui de près de 12 ans. Il constate une différence entre les chiffres officiels du ministère des finances et ceux fournis pour le Conseil. Il demande quels sont les chiffres réels de l'endettement de la ville.

M. le Maire souligne le travail important réalisé par M. CLEQUIN et par l'ensemble des adjoints avec les chefs de service pour la maîtrise budgétaire tout en maintenant un service de qualité et un volume de subventions identique. Il invite à reprendre le tableau fourni. Les opérations réelles évoluent de 1.25%. Les deux lignes du chapitre 023 ne sont pas une dépense mais un virement. De même, les dotations aux amortissements sont de l'autofinancement. Cette dotation permet d'avoir une recette d'investissement. Donc l'évolution des frais de fonctionnement s'analyse par rapport aux opérations réelles qui évoluent de 1.25 % : nous sommes donc en dessous des préconisations de l'Etat.

Sur la diminution du chapitre 011 nous faisons des choix d'investissements depuis plusieurs années (nacelle, camion réfrigéré). Concernant la masse salariale, nous avons initié dès 2014 un diagnostic service par service. Une réorganisation est opérée avec une implication forte de l'encadrement et des élus, ce qui a porté ses fruits. Mais il y a une hausse des points d'indice, des cotisations retraites, la réforme des carrières, d'où une augmentation de 120 000 €. La masse salariale est en augmentation mais nous ne sommes pas dans le concept à dire qu'on ne remplace qu'un fonctionnaire sur deux, ou nous supprimons des fonctionnaires ; nous avons beaucoup de respect pour le personnel communal. Vouloir coûte que coûte réduire la masse salariale ? Si demain nous rendions les TAPS payants, que diraient les parents ? Si lors de congés maladies, nous ne remplaçons pas, nous pourrions mettre en danger des enfants.

Concernant les recettes, l'augmentation de 400 000 € est exagérée en termes de montant. Les bases sont en diminution donc nous n'aurons pas + 400 000 €. Le FPIC a doublé et pèse sur les charges. Ce qui confirme

le choix d'augmenter les taux d'imposition : la hausse du FPIC, et celle de la masse salariale par des décisions d'Etat. Sans augmentation des impôts quel type de budget aurions-nous pu présenter ?

À propos de l'AGORA vous pensez que c'est trop couteux, que les services s'y trouvent déjà. Mais si rien n'avait été fait ils seraient partis. De nombreux organismes portent le projet. Prochainement le Conseil départemental se positionnera. La semaine prochaine un rendez-vous avec la CAF, au sujet d'un centre social aura lieu. Beaugency ne serait pas ce qu'il est si M. JARSAILLON, M. BOURDIN n'avaient pas bâti. Ce ne sont pas des lubies de maires mais une vision. M. le Maire ne commentera pas l'article paru dans la presse. Ce projet est attendu avec impatience.

Sur le désendettement, M. le Maire n'ayant pas tous les éléments ne souhaite pas répondre ce soir sur la durée. Un rendez-vous a été donné. L'équipe municipale sera jugée en 2019-2020. Il fera en sorte que l'endettement de fin de mandat ne soit pas supérieur à l'endettement du début de mandat. Les chiffres publiés par le ministère sont ceux fournis par la trésorerie, en concordance avec nos chiffres. Seule une différence de présentation existe. Certains remboursements de capital de dette se font en cours d'année. En 2016 un emprunt de 500 000 € a été contacté mais sera débloqué au 1^{er} trimestre et ne rentre donc pas dans l'encours de la dette.

M. MESAS souhaite qu'un tableau sur l'endettement réel de la ville soit remis au prochain Conseil. M. le Maire répond que ces tableaux sont une annexe obligatoire du compte administratif qui ne sera pas voté en février mais plus tard.

M. MESAS ne dit pas qu'il ne faut pas faire l'Agora mais qu'il aurait fallu le faire en partenariat. M. le Maire répond que grâce à l'accompagnement d'autres collectivités nous sommes déjà à + de 50 % de subventions par rapport au coût hors taxe. En ce qui concerne d'éventuels autres porteurs, lorsque le fonds de concours a été évoqué à la communauté de communes du canton de Beaugency, certains « amis » de M. MESAS n'ont pas voté favorablement. Mme PLESSIS répond que le vote a été adopté à l'unanimité car elle souhaitait un portage intégral intercommunal. M. le Maire répond que lors du vote du budget certains n'ont pas voté.

M. HEDDE présente deux remarques : le transfert de la section de fonctionnement vers l'investissement est un indicateur de bonne santé. Cela représentait 60 000 € l'an dernier. Il s'élève à 200 000 € cette année. C'est donc trois fois mieux.

8 - BUDGET EAU - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Rapporteur : Francis MAUDUIT

Le budget primitif pour l'exercice 2017 dont le résumé est présenté ci-dessous est proposé au vote.

FONTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre	BP 2016	BTOTAL	MANDATE A CE JOUR	ENS A CE JOUR	PROPOSITIONS BP 2017
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 000,00	1 264 177,00	0,00	0,00	10 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	43 000,00	43 000,00	0,00	0,00	47 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	90 000,00	90 266,00	90 266,00	0,00	91 000,00
66 CHARGES FINANCIERES	50 000,00	50 000,00	34 115,29	0,00	45 000,00
Total Dépenses	193 000,00	1 447 443,00	124 381,29	0,00	193 000,00

Recettes

Chapitre	BP 2016	BTOTAL	MANDATE A CE JOUR	ENS A CE JOUR	PROPOSITIONS BP 2017
002 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	0,00	1 254 443,00	0,00	0,00	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 000,00	14 000,00	13 628,85	0,00	14 000,00
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SER	171 000,00	171 000,00	201 257,69	0,00	171 000,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 000,00	8 000,00	3 017,15	0,00	8 000,00
Total Recettes	193 000,00	1 447 443,00	217 903,69	0,00	193 000,00

INVESTISSEMENT

Dépenses

Antenne Chapitre	BP 2016	BTOTAL	MANDATE A CE JOUR	ENS A CE JOUR	PROPOSITIONS BP 2017
040 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIC	14 000,00	14 000,00	13 628,85	0,00	14 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	81 000,00	81 000,00	80 293,86	0,00	81 000,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	167 637,00	0,00	0,00	0,00
FORAGE 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	400 000,00
INCENDIE16 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
INCENDIE17 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
RESEAUX13 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	4 903,00	0,00	0,00	0,00
RESEAUX16 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	58 000,00	58 000,00	127 608,11	2 047,01	0,00
RESEAUX17 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00	364 200,00
Total Dépenses	208 000,00	380 540,00	221 530,82	2 047,01	863 200,00

Recettes

Antenne Chapitre	BP 2016	BTOTAL	MANDATE A CE JOUR	ENS A CE JOUR	PROPOSITIONS BP 2017
001 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INVT.	0,00	236 024,00	0,00	0,00	0,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	43 000,00	43 000,00	0,00	0,00	47 000,00
040 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIC	90 000,00	90 266,00	90 266,00	0,00	91 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	75 000,00	0,00	0,00	0,00	710 200,00
PUPCHATEAU 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	11 250,00	0,00	0,00	0,00
Total Recettes	208 000,00	380 540,00	90 266,00	0,00	863 200,00

***Le conseil municipal, réuni le 26 janvier 2017,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 16 janvier 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,***

D'APPROUVER le budget primitif 2017 du budget Eau.

9 - BUDGET ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Rapporteur : Bruno HEDDE

Le budget primitif pour l'exercice 2017 dont le résumé est présenté ci-dessous est proposé au vote.

FONTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre	BP 2016	BTOTAL	MANDATE A CE JOUR	ENS A CE JOUR	PROPOSITIONS BP 2017
006 AUTOFINANCT COMPL. SECTION INVESTIS.	63 000,00	63 000,00	0,00	0,00	71 000,00
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	78 000,00	470 485,00	26 461,26	7 314,20	58 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	86 000,00	86 000,00	85 475,00	0,00	86 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
Total Dépenses	229 000,00	621 485,00	111 936,26	7 314,20	217 000,00

Recettes

Chapitre	BP 2016	BTOTAL	MANDATE A CE JOUR	ENS A CE JOUR	PROPOSITIONS BP 2017
002 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	0,00	392 485,00	0,00	0,00	0,00
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SER	212 000,00	212 000,00	235 350,42	0,00	200 000,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	17 000,00	17 000,00	16 480,96	0,00	17 000,00
Total Recettes	229 000,00	621 485,00	251 831,38	0,00	217 000,00

INVESTISSEMENT

Dépenses

Antenne Chapitre	BP 2016	BTOTAL	MANDATE A CE JOUR	ENS A CE JOUR	PROPOSITIONS BP 2017
040 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIC	17 000,00	17 000,00	16 480,96	0,00	17 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	4 670,00	4 669,40	0,00	0,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	32 000,00	115 547,00	0,00	0,00	0,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	4 670,00	4 669,40	0,00	0,00
BASSIN 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	1 657 223,00	1 358 578,92	47 059,97	0,00
PUPCHATEAU 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	3 900,00	0,00	0,00	0,00
RESEAUX13 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	3 159,00	0,00	0,00	0,00
RESEAUX16 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	100 000,00	100 000,00	64 112,45	30 291,60	0,00
RESEAUX17 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00
Total Dépenses	149 000,00	1 906 169,00	1 448 511,13	77 351,57	157 000,00

Recettes

Antenne Chapitre	BP 2016	BTOTAL	MANDATE A CE JOUR	ENS A CE JOUR	PROPOSITIONS BP 2017
001 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INVT.	0,00	1 752 499,00	0,00	0,00	0,00
005 AUTOFINANCT COMPL. SECTION INVESTIS.	63 000,00	63 000,00	0,00	0,00	71 000,00
040 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIC	86 000,00	86 000,00	85 475,00	0,00	86 000,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	4 670,00	4 669,40	0,00	0,00
Total Recettes	149 000,00	1 906 169,00	90 144,40	0,00	157 000,00

***Le conseil municipal, réuni le 26 janvier 2017,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 16 janvier 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,***

D'APPROUVER le budget primitif 2017 du budget assainissement.

10 - BUDGET CAMPING - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Rapporteur : Martine BRESILLION

Le budget primitif pour l'exercice 2017 dont le résumé est présenté ci-dessous est proposé au vote.

FONTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre	BP 2016	BTOTAL	MANDATE A CE JOUR	ENS A CE JOUR	PROPOSITIONS BP 2017
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	55 810,00	94 360,00	75 388,21	1 212,83	12 500,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	52 100,00	52 100,00	31 666,13	0,00	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 390,00	2 390,00	2 390,00	0,00	2 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	500,00	500,00	181,35	0,00	300,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	200,00	200,00	72,32	0,00	200,00
Total Dépenses	111 000,00	149 550,00	109 698,01	1 212,83	15 000,00

Recettes

Chapitre	BP 2016	BTOTAL	MANDATE A CE JOUR	ENS A CE JOUR	PROPOSITIONS BP 2017
002 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	0,00	38 550,00	0,00	0,00	0,00
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SER	105 500,00	105 500,00	108 788,12	0,00	0,00
74 DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 500,00	5 500,00	6 077,97	0,00	5 000,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	20,03	0,00	0,00
Total Recettes	111 000,00	149 550,00	114 886,12	0,00	15 000,00

INVESTISSEMENT

Dépenses

Antenne Chapitre	BP 2016	BTOTAL	MANDATE A CE JOUR	ENS A CE JOUR	PROPOSITIONS BP 2017
001 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INVT.	0,00	21 737,00	0,00	0,00	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	500,00	500,00	0,00	0,00	0,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 000,00	11 000,00	5 094,67	133,08	2 000,00
Total Dépenses	11 500,00	33 237,00	5 094,67	133,08	2 000,00

Recettes

Antenne Chapitre	BP 2016	BTOTAL	MANDATE A CE JOUR	ENS A CE JOUR	PROPOSITIONS BP 2017
040 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIC	2 390,00	2 390,00	2 390,00	0,00	2 000,00
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	21 737,00	21 736,68	0,00	0,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	9 110,00	9 110,00	0,00	0,00	0,00
Total Recettes	11 500,00	33 237,00	28 126,68	0,00	2 000,00

Le conseil municipal, réuni le 26 janvier 2017,

Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 16 janvier 2017

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

D'APPROUVER le budget primitif 2017 du camping.

M. le Maire apporte une précision à Mme PLESSIS sur l'Agora. La délibération n°58-2015, adoptée par la CCCB, qui sera annexée au présent procès-verbal était une délibération de principe avec passage en Conseil communautaire, voté à l'unanimité moins deux abstentions : Mme CHAUVIERE et Mme PLESSIS (compte-rendu du 7/07/2015). Mme PLESSIS admet l'erreur.

11-BUDGET CINEMA - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Rapporteur : CHRISTINE ROY

Le budget primitif pour l'exercice 2017 dont le résumé est présenté ci-dessous est proposé au vote.

FONTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre	BP 2016	BTOTAL	MANDATE A CE JOUR	ENS A CE JOUR	PROPOSITIONS BP 2017
002 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	0,00	13 121,00	0,00	0,00	0,00
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	92 070,00	100 010,00	77 364,78	16 311,14	95 790,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	34 500,00	45 500,00	44 980,28	0,00	58 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	16 810,00	16 810,00	16 805,00	0,00	17 100,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	13 100,00	18 600,00	17 681,33	918,67	17 000,00
Total Dépenses	156 480,00	194 041,00	156 831,39	17 229,81	187 890,00

Recettes

Chapitre	BP 2016	BTOTAL	MANDATE A CE JOUR	ENS A CE JOUR	PROPOSITIONS BP 2017
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	2 600,00	3 419,31	0,00	5 400,00
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SER	113 000,00	116 440,00	132 675,48	0,00	120 000,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	43 480,00	53 480,00	2 210,81	0,00	62 490,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	21 521,00	13 121,00	0,00	0,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	1 122,09	0,00	0,00
Total Recettes	156 480,00	194 041,00	152 548,69	0,00	187 890,00

INVESTISSEMENT

Dépenses

Antenne Chapitre	BP 2016	BTOTAL	MANDATE A CE JOUR	ENS A CE JOUR	PROPOSITIONS BP 2017
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	20 143,00	9 400,00	0,00	0,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 810,00	24 508,00	1 931,95	6 865,09	12 600,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	15 000,00	2 591,00	0,00	7 000,00
Total Dépenses	16 810,00	59 651,00	13 922,95	6 865,09	19 600,00

Recettes

Antenne Chapitre	BP 2016	BTOTAL	MANDATE A CE JOUR	ENS A CE JOUR	PROPOSITIONS BP 2017
001 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INVT.	0,00	42 841,00	0,00	0,00	0,00
040 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIC	16 810,00	16 810,00	16 805,00	0,00	17 100,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	22 186,00	5 371,44	17 457,10	2 500,00
Total Recettes	16 810,00	81 837,00	22 176,44	17 457,10	19 600,00

Le conseil municipal, réuni le 26 janvier 2017,

Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 16 janvier 2017

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

D'APPROUVER le budget primitif 2017 du cinéma.

M. MESAS avait noté une dépense de 9 700 € concernant les impressions : cela concerne-t-il les flyers ? Mme ROY répond qu'il s'agit essentiellement du programme du cinéma édité toutes les 3 semaines. M. MESAS demande si ce support est encore pertinent. Mme ROY répond que la diminution de ces coûts est à l'étude. Avec l'arrivée de Manon le programme évolue en volume. Le support papier est néanmoins encore sollicité. Il est important d'évaluer le nombre nécessaire. Les panneaux lumineux génèreront une diminution des supports papiers.

12 -VOTE DE LA SURTAXE ASSAINISSEMENT 2017

Rapporteur : Marie Françoise RAVEL

Afin d'assurer l'équilibre du budget primitif 2017, il est proposé que la surtaxe assainissement de la Ville, fixée à 0.58 € le m³ depuis 2016, soit maintenue à 0.58 € le m³ au 1^{er} janvier 2017. Il est proposé de maintenir pour 2017 le montant de la surtaxe assainissement à 0.58 € le m³

*Le conseil municipal, réuni le 26 janvier 2017,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 16 janvier 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,*

DE MAINTENIR le montant de la surtaxe assainissement à 0.58 € le m3 pour 2017.

13 - VOTE DE LA SURTAXE EAU 2017

Rapporteur : Marie-Françoise RAVEL

Afin d'assurer l'équilibre du budget primitif 2017, il est proposé que la surtaxe eau de la Ville, fixée à 0.43 € le m³ depuis 2016, soit maintenue à 0.43 € le m³ au 1^{er} janvier 2017.

*Le conseil municipal, réuni le 26 janvier 2017,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 16 janvier 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,*

DE MAINTENIR le montant de la surtaxe eau à 0.43 € le m3 pour 2017.

14-SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL

Rapporteur : Éric JOURNAUD

Il est proposé d'attribuer aux associations à caractère social les subventions suivantes :

Nom de l'association	Subventions obtenues en 2016	Subventions demandées en 2017	Proposition pour la commission	Remarques
Associations patriotiques				
A.C.O.M.A.R. (Association Centrale des Officiers marinières et de Marins de Réserve)	120,00 €	150,00 €	120,00 €	
Union des Combattants du Canton de Beaugency	389,00 €	1 100,00 €	389,00 €	Sous réserve de présentation d'un budget équilibré
SOUS TOTAL 1	509,00 €	1 250,00 €	509,00 €	
Associations Aide à la personne				
CLIC « Relais Entour'Age »	4 030,00 €	5 027,10 €	4 030,00 €	
SOUS TOTAL 2	4 030,00 €	5 027,10 €	4 030,00 €	

Associations « senior »				
Association d'animation de la résidence « Les Belettes »	839,00 €	839,00 €	839,00 €	
Club de l'Amitié de Beaugency	839,00 €	850,00 €	839,00 €	
SOUS TOTAL 3	1 678,00 €	1 689,00 €	1 678,00 €	
Associations à vocation internationale				
Graines d'espérance BENIN	350,00 €	1 000,00 €	350,00 €	
Beautangis	600,00 €	1 200,00 €	350,00 €	
SOUS TOTAL 4	950,00 €	2 200,00 €	700,00 €	
Autres associations				
AFEL	400,00 €	1 006,00 €	400,00 €	Proposition d'une subvention pour le fonctionnement uniquement. La demande de subvention spécifique sera présentée ultérieurement (absence de budget).
Association familiale de Beaugency	430,00 €	430,00 €	430,00 €	
Association Gramme	3 000,00 €	4 000,00 €	3 000,00 €	
Secours Catholique	500,00 €	500,00 €	500,00 €	
Secours Populaire Français	500,00 €	500,00 €	500,00 €	
Amicale du personnel communal	11 500,00 €	11 500,00 €	11 500,00 €	
Amicale des sapeurs-pompiers	550,00 €	550,00 €	550,00 €	
Papa, Maman, Emois	600,00 €	700,00 €	700,00 €	Prévision de 2 conférences (400€), d'ateliers des parents (200€) et de groupes de paroles (100€).
Auberge de jeunesse	46,00 €	46,00 €	46,00 €	Cotisation 2017
SOUS TOTAL 5	17 526,00 €	19 232,00 €	17 626,00 €	
Mission locale de l'Orléanais pour les jeunes	3 760,00 €	3 760,00 €	3 760,00 €	Convention de partenariat
FUL (Fonds Unifié pour le Logement)	5 353,60 €	5 353,60 €	5 353,60 €	Convention de partenariat
SOUS TOTAL 6	9 113,60 €	9 113,60 €	9 113,60 €	
C.C.A.S	115 000,00 €	158 120,00 €	158 120,00 €	Transfert de personnel de la Ville vers le CCAS (régularisation)

SOUS TOTAL 7	115 000,00 €	158 120,00 €	158 120,00 €	
TOTAL Associations	24 693,00 €	29 398,10 €	24 543,00 €	
TOTAL GLOBAL	148 806,60 €	196 631,70 €	191 776,60 €	

**Le conseil municipal, réuni le 26 janvier 2017,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 16 janvier 2017
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité, M. LOCHET NE PARTICIPE PAS AU VOTE**

D'ATTRIBUER les subventions sociales telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus.

D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif au versement de ces subventions.

M. LOCHET s'interroge sur les subventions, non passées en commission affaires sociales, mais directement en affaires budgétaires. M. le Maire répond que cela passe en CCAS uniquement pour information, car ces sommes sont dépensées sur le budget de la ville. Cette année, cette information n'était pas possible compte-tenu du calendrier. Cela sera présenté a posteriori au CCAS. M. LOCHET ne participera pas au vote dans ces conditions.

M. MESAS remarque que lors des vœux il a été dit que l'ensemble des subventions aux associations étaient maintenues. Nous constatons que l'association Beautengis voit sa subvention diminuer de 40%.

M. le Maire précise que les dossiers restent confidentiels jusqu'au Conseil municipal ; cette règle est parfois non respectée. Il ajoute que lors de ses vœux c'est le volume global des subventions qui a été évoqué. Chaque adjoint procède ensuite à l'intérieur de l'enveloppe à un arbitrage. L'association Beautangis ne gère pas le jumelage qui a lieu entre la ville de Beaugency et la Medina de Tanger.

15 - EMPRUNT AGORA

Rapporteur : David FAUCON

Afin d'accélérer la transition écologique et énergétique des territoires, Monsieur le Maire indique que la Caisse des Dépôts met en place un dispositif exceptionnel, prêt « croissance verte » à taux Zéro pour la réhabilitation des bâtiments publics.

Ce prêt, dédié à la rénovation des bâtiments publics respectant la réglementation thermique en vigueur concerne, entre autre les équipements publics à vocation culturelle sportive sociale technique et administrative et collectivités territoriales et leurs groupements.

La Ville de Beaugency, dans le cadre du projet de réhabilitation de l'espace Agora pourrait bénéficier de ce prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée de 15 à 20 ans.
- Quotité de financement : 100 % du besoin d'emprunt.
- Taux : 0 %.
- Pas de différent d'amortissement ni de préfinancement.
- Périodicité annuelle des échéances.

- Pas de commission d’instruction.
- Pénalité de dédit : 1 % des montants engagés non mobilisés.
- Pas d’indemnité de remboursement anticipé volontaire.

Le conseil municipal, réuni le 26 janvier 2017,

Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 16 janvier 2017

Après en avoir délibéré,

Décide à la majorité (4 abstentions : Mme PLESSIS – M. MESAS – M. LAINE – M. MAMIA)

DE SOLLICITER la Caisse de Dépôts afin d’obtenir un prêt « croissance verte » à taux 0 de 1 500 000 € pour le financement des travaux de réhabilitation de l’Agora.

M. le Maire souligne le travail réalisé par les services, le cabinet et Mme Bouvard. Un accord définitif de prêt sera prochainement obtenu.

16 – LISTE DES D.P.U

N°63-2016 : **Décision signée le 19 décembre 2016.** Bien cadastré F n°292 situé 6, rue de l’Abreuvoir 45190 Beaugency, dont la superficie est de 77 m2.

N°64-2016 : **Décision signée le 19 décembre 2016.** Bien cadastré F n°3274 situé 2, rue de Collinet Rousseau 45190 Beaugency, dont la superficie est de 55 m2.

N°65-2016 : **Décision signée le 19 décembre 2016.** Bien cadastré F n°1151 situé 26 rue de la Cordonnerie 45190 Beaugency, dont la superficie est de 89 m2.

N°1-2017 : **Décision signée le 4 janvier 2017.** Bien cadastré section F n°664 et 665, situé rue du Chat qui dort, dont la superficie totale du bien cédé est de 495 m².

N°2-2017 : **Décision signée le 9 janvier 2017.** Bien cadastré section F n°2954, situé 18, rue des Relais, dont la superficie totale du bien cédé est de 155 m².

Le conseil municipal, réuni le 26 janvier 2017,

Après en avoir délibéré,

Décide à l’unanimité,

DE PRENDRE ACTE de cette présentation.

M. le Maire a reçu deux questions. La première sur l’avancement du futur supermarché de Garambault. Il n’y a pas de nouvelles à apporter.

Une seconde question a été retirée par son auteur. M. le Maire indique qu’il est important de bien connaître les organismes présents : ce n’est pas la banque alimentaire mais l’épicerie sociale. M. MESAS a retiré la question. Il n’est pas nécessaire de commenter.

Mme PLESSIS interroge sur l’Algeco installé en bords de Loire à la place de la cabane. M. MAUDUIT répond que le dossier est en cours de traitement. Le président du club motonautique va être convoqué.

Mme PLESSIS demande ce qu’il en est des portes noires sous le pont ? M. MAUDUIT répond qu’elles vont être démontées.

M. ASKLUND avait envoyé une information relative au « kayak de l’espoir » qui consiste en une descente de la Loire pour soutenir le don de moelle osseuse. Il pense que la commune va aider, et souhaite une

rencontre pour mettre quelque chose au point. M. ROCHER ajoute qu'une demande officielle a été reçue et acceptée. Il y a une vingtaine d'étapes dont Beaugency. Il n'y avait pas de demande particulière mais le club de canoë-kayak de Beaugency sera associé. Nous avons noté que les Lions clubs l'étaient également. M. ASKLUND souhaite que la population balgentienne vienne les accueillir. M. ROCHER répond que la demande comporte un volet communication que nous traiterons. M. le Maire invite M. ASKLUND à se mettre en relation avec M. ROCHER. La ville tient à s'y associer pleinement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Fait à Beaugency, le 9 mars 2017,



David FAUCON
MAIRE DE BEAUGENCY